



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 6795

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur les problèmes relatifs à l'échec scolaire compte tenu des disparités régionales qui semblent exister en la matière. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui communiquer les chiffres concernant le taux de redoublement en classes de 6e, 5e, 4e et 3e enregistré au cours de trois dernières années sur le plan national ainsi que pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Texte de la réponse

La lutte contre l'échec scolaire constitue une priorité du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. L'organisation actuelle du collège prévoit diverses dispositions qui permettent de mieux répondre aux difficultés que connaissent certains élèves (dispositif de consolidation, études pour tous les élèves en sixième et pour ceux qui en ont besoin en cinquième, organisation d'enseignements à effectifs allégés, parcours diversifiés). En ce qui concerne le redoublement, la circulaire n° 98-004 du 9 janvier 1998 relative à l'organisation de la rentrée 1998 dans les collèges a donné des instructions pour limiter le redoublement, car celui-ci ne constitue pas en lui-même un gage de succès. Ce texte recommande que, dans chacun des cas, l'opportunité du redoublement soit soigneusement examinée et, s'il est décidé, de prendre toutes les dispositions pour qu'il soit bénéfique, c'est-à-dire ne corresponde jamais à une répétition à l'identique. Le tableau ci-dessous présente les taux de redoublement des trois dernières années scolaires en France métropolitaine (secteurs public et privé) et dans les deux académies de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur. (voir tableaux dans JO correspondant). On observe, à la rentrée 1997, tant au niveau national qu'au niveau des académies, une hausse sensible au taux de redoublement en classe de sixième en partie compensée par une baisse de redoublement en classe de sixième en partie compensée par une baisse de redoublement en classe de cinquième. Cette évolution est liée vraisemblablement à l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation du collège en trois cycles (6e, 5e/4e, 3e). Cette rénovation, commencée à la rentrée 1996 en sixième devenue cycle d'adaptation, s'est poursuivie à la rentrée 1997 en cinquième, première année du cycle central. Quant aux variations entre les taux de redoublement constatés au plan national et dans les académies, elles traduisent le plus souvent des politiques différentes, académiques et parfois départementales, en matière de prise en charge des difficultés des élèves et ne signifient pas nécessairement que la population en échec scolaire y est plus importante qu'ailleurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6795

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 novembre 1997, page 4155

**Réponse publiée le** : 20 juillet 1998, page 4009